



Charte éthique et déontologique du bilan de compétences



La charte éthique et déontologique telle que définie par ETHYPIK constitue un engagement de la part d'ETHYPIK et de ses consultant·e·s à respecter les critères Déontologiques et Respect des règles, applicables aux bilans de compétences dans le respect du code de Déontologie qui les régit, par l'application de la loi Articles R. 6322-32 à 60 du Code du Travail.

Elle établit les valeurs et obligations d'ETHYPIK auprès de ses clients, financeurs et parties prenantes et fixe les normes minimales de déontologie, de pratiques et de performances professionnelles.

1. SUR LA DÉMARCHE DU BILAN DE COMPÉTENCES

La démarche du bilan de compétences réclame l'application des principes généraux de l'éthique professionnelle, respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, et respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).

ETHYPIK et ses consultant·e·s s'engagent à mettre tous les moyens en oeuvre afin d'assurer un traitement rapide des demandes de personnes désireuses de s'informer sur les modalités, les objectifs et le contenu des bilans de compétences.

ETHYPIK et ses consultant·e·s s'engagent à ne pas outrepasser leurs rôles et se garder de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique.

ETHYPIK et ses consultant·e·s s'engagent à connaître et faire appliquer les lois et règlements et, en particulier, le partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informé·e·s de leurs évolutions.

ETHYPIK et ses consultant·e·s s'engagent à proposer une offre claire et compréhensible pour les personnes bénéficiaire en indiquant les informations suivantes sur son site ou par envoie d'e-mail sur demande des bénéficiaires :

- » Outils et méthodes employé·e·s;
- » Coût et durée du bilan de compétences;
- » Délais d'inscription et d'accès;
- » Objectifs du bilan de compétences;
- » Modalités d'exécution, contacts et conditions d'accessibilité.

La démarche du bilan de compétences proposée par ETHYPIK et ses consultant·e·s comprend les 3 phases prévues par les textes législatifs et réglementaires [art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018].

Ces dernières sont adaptées à chaque bénéficiaire selon :

- » Les objectifs et les besoins déterminés avec la personne bénéficiaire;
- » Le choix des outils d'analyse de parcours et la méthodologie utilisée.

ETHYPIK et ses consultant·e·s s'engagent à recourir à des méthodes et techniques fiables ou reconnues par la communauté professionnelle, mises en oeuvre par des professionnel·le·s qualifié·e·s dont les compétences peuvent être justifiées par une formation, un certificat ou une expérience professionnelle significative.

ETHYPIK et ses consultant·e·s respectent le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles. La nature et la teneur des investigations menées doivent avoir un lien direct avec l'objet du Bilan de compétences du bénéficiaire.

ETHYPIK et ses consultant·e·s s'engagent à proposer à la personne bénéficiaire une rencontre à 6 mois afin de faire le point de sa situation et d'assurer un suivi si la personne le souhaite.

La bilan de compétences tel qu'exécuté par ETHYPIK doit ainsi permettre à la personne qui en bénéficie :

- » D'élaborer un ou plusieurs projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès, comprenant ou non une dimension de formation;
- » De se responsabiliser dans l'atteintes de ses objectifs professionnels en devenant acteur·trice de son bilan;

- » D'être accompagnée dans l'identification de ses acquis et de ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme compréhensible et exploitable par elle-même sur le marché du travail;
- » D'obtenir une information claire sur les différents métiers et secteurs professionnels en lui mettant à disposition des ressources digitales et physiques;
- » De profiter d'une synthèse écrite récapitulant les points essentiels du bilan de compétences et le plan d'action en résultant. Dans ce document sera également précisé le caractère confidentiel de ce support;
- » D'évaluer à chaud et à froid de la qualité de la prestation réalisée par ETHYPIK et ses consultant·e·s.

2. LES ENGAGEMENTS D'ETHYPIK ET SES EXPERT·E·S

Compétences professionnelles :

- » Répondre aux besoins de la personne bénéficiaire en termes d'informations et d'accompagnement par un niveau d'expertise et de connaissance en lien avec la prestation demandée;
- » Faire évoluer leur pratique et leur méthodologie par l'analyse des précédents, la remise en question et les feedbacks,
- » Se conformer en aux attendus du Référentiel National Qualité (Qualiopi) et assurer une veille des nouvelles pratiques et attendus légaux.

Environnement de travail :

- » Créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire dans la prise en compte de sa demande;
- » Favoriser le lien avec d'autres professionnels dans l'hypothèse où les compétences professionnelles de l'accompagnant ne seraient plus en adéquation avec la demande du bénéficiaire.

Intégrité :

- » Respecter la confidentialité et à ne divulguer aucune information, sauf accord écrit avec la personne bénéficiaire;
- » Agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.

Professionalisme :

- » Répondre aux besoins du bénéficiaire et financeur en se conformant au programme prévu dans le cadre des prestations proposées par la structure.
- » Ne pas utiliser les travaux de tiers et en faire nôtre;
- » Veiller à expliciter clairement les compétences, les qualifications ou les accréditations professionnelles.

Cette charte éthique et déontologique du bilan de compétences a été rédigée par le fondateur du cabinet ETHYPIK, Nicolas Morby, et approuvée par l'ensemble des professionnels travaillant pour ETHYPIK dans le cadre de l'exécution de bilan de compétences.


ETHYPIK et ses consultant·e·s s'engagent à respecter chacun des points de la charte afin de garantir aux bénéficiaires le meilleur accompagnement possible dans le respect de l'éthique et des attendus professionnels.

A Bordeaux, le 15/02/2022,

Pour ETHYPIK et ses consultant·e·s,

Nicolas Morby, Président d'ETHYPIK
Signature et cachet de l'entreprise

DocuSigned by:
nicolas morby
384A2957FE3949A...

DocuSigned by:

ethypik